



Le Programme de participation entre réalisme et ambition :



histoires réussies

*Secteur des relations extérieures et de la coopération,
Division des relations avec les États membres,
Section du Programme de participation*



Le **P**rogramme
de **p**articipation
entre réalisme et
ambition :
histoires réussies

Secteur des relations extérieures et de la coopération,
Division des relations avec les États membres,
Section du Programme de participation
(ERC/RMS/PP)

Septembre 2005

Imprimé en 2005 par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France

© UNESCO 2005
Printed in France

Table des matières

Avant- propos	5
Aux sources du Programme de participation	9
De l'assistance technique à l'association active	17
Comment participer... au programme de participation	21
L'Aide d'urgence	38
Conclusion	39



Pérou

Les femmes travaillant dans les mines d'or artisanales au Pérou :
récupération d'une histoire collective et renforcement de leur rôle

L'

attachement des États membres, Membres associés et Organisations internationales non gouvernementales au programme de participation de l'UNESCO ne cesse de s'affirmer. Leurs interventions sur ce point à la Conférence générale, le nombre croissant de leurs requêtes et la qualité des projets en sont l'illustration.

Le passage du système d'une simple assistance technique pratiqué durant les années cinquante à une véritable politique de participation et d'association de l'Organisation aux activités des États membres a marqué un véritable tournant bien que les moyens ne fussent pas toujours à la hauteur de l'ambition des requérants. Si le programme de participation a connu un sursaut durant les deux premières décennies de son institution, il n'a pas manqué par la suite de se heurter à des contraintes et des difficultés dans sa mise en œuvre d'où un effort constant de réaménagement, de rationalisation et d'amélioration, effort confirmé notamment par les nouvelles orientations adoptées par la Conférence générale à sa 30^e session (1999) et à ses sessions subséquentes,



Zimbabwe

Formation des femmes artistes dans la production et la vente du textile.

orientations parfois proposées et toujours renforcées dans leur mise en œuvre par le Directeur général de l'UNESCO.

Faisant partie intégrante du Programme biennal de l'Organisation, le programme de participation constitue un moyen efficace de renforcement du partenariat et d'une coopération régionale mieux adaptée, une occasion de dynamisation de l'action des commissions nationales pour l'UNESCO et de renforcement de leurs capacités, et une meilleure implication des Secteurs et services concernés dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets.

L'intervention du Comité intersectoriel, innovation récente, chargé de faire au Directeur général des recommandations pertinentes sur la base d'une sélection rigoureuse reposant sur la conformité aux critères, priorités et procédures définis à cette fin, renforce la crédibilité et l'efficacité du programme de participation.

Le succès de ce programme réside, entre autres, dans la transparence de sa mise en œuvre et le resserrement des liens entre les projets réalisés et les activités

6



Serbie-et-Monténégro

Vue du Nord Est de la forteresse de Kotor, depuis le château de San Giovanni



Inauguration de l'École d'été 2003 sur l'environnement

de l'Organisation, notamment en direction des groupes prioritaires et des pays les plus démunis.

Les photos, tableaux et graphiques illustrant cette brochure, témoignent de la réussite de certains projets de 2002-2003.

À côté du programme de participation, il convient de souligner également le rôle de l'aide d'urgence. Celle-ci, dont les critères et procédures viennent d'être définis avec plus de clarté et de précision permet, en dépit de la modicité de ses moyens financiers, aux États membres ayant souffert de catastrophes naturelles de prendre les dispositions préliminaires d'évaluation des dégâts et de recherche de ressources de financement extérieures, l'ensemble dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

L'efficacité du programme de participation, outre qu'il constitue une « valeur ajoutée au Programme ordinaire », réside dans une meilleure mise en œuvre de ses projets et la conjugaison des efforts des États membres avec ceux du Secrétariat de l'Organisation dans



Jordanie

Mise en place d'un laboratoire sur la communication

une entreprise d'amélioration en constante évolution, afin qu'il contribue à une meilleure visibilité de l'action de l'UNESCO dans ses États membres.

Puisse la présente brochure contribuer pour sa part à une meilleure visibilité du programme de participation et contribuer à aider les principaux destinataires, en particulier les commissions nationales pour l'UNESCO, dans leur action quotidienne pour une coopération intellectuelle toujours plus féconde et plus dynamique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ahmed Sayyad'.

Ahmed Sayyad

Sous-Directeur général
pour les relations extérieures
et la coopération

Aux sources du Programme de participation

9



u lendemain de sa création en 1945, au sortir d'une guerre longue et cruelle, l'UNESCO, comme toute nouvelle institution spécialisée des Nations Unies, fut confrontée pendant ses premières années à des impératifs immédiats d'ordre structurel et financier : coordonner ses activités et programmes avec les institutions spécialisées, répondre aux besoins immenses et urgents de ses États membres et mettre en place ses infrastructures pour commencer à assumer sa mission.

Ses activités dans les différents domaines de sa compétence étaient traitées dans les chapitres et sections appropriés de son « Programme et budget », et exécutées sans référence aux règles d'une planification. Il fallait parer au plus urgent selon des méthodes souples mais insuffisantes.

À côté du Programme ordinaire, d'autres activités étaient mises en œuvre au titre du « Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies en vue du développement économique et social », auquel participait l'UNESCO depuis 1950. Dépendant du Conseil



Maroc

Broderie féminine artisanale, activité génératrice de revenus pour les femmes de condition modeste au Maroc

Éducation de base pour tous

L'éducation, facteur de développement et exigence démocratique

Toute personne a droit à l'éducation » (art. 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). Au nombre des objectifs fixés par le Cadre d'Action de Dakar(2000) figurent :

- ▶ *l'accès à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité de tous les enfants, notamment les filles ;*
- ▶ *la satisfaction des besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes ;*
- ▶ *l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire ;*
- ▶ *l'action en faveur de la reconnaissance des valeurs humaines par l'éducation à la justice, à la liberté, à la paix et au respect mutuel.*

10

Atelier régional de formation des responsables et des formateurs des services volontaires de jeunes en Asie pacifique





Chili

Expériences scientifiques à l'école

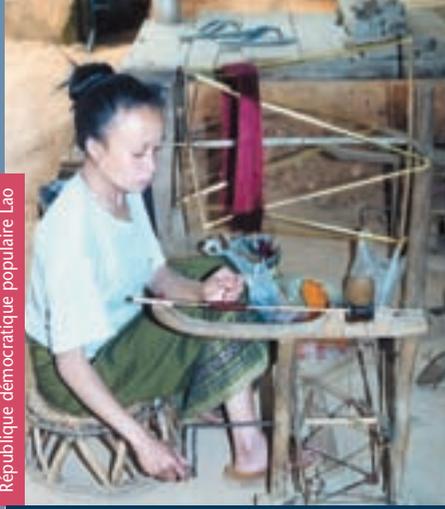
économique et social (résolution 222/IX) représenté par le Comité de l'assistance technique, ce programme était administré par le Bureau de l'assistance technique et avait pour objectif principal de « promouvoir le développement économique et social des pays moins développés et d'affermir les bases de la prospérité et de la paix dans le monde ». Ses ressources provenaient d'un compte spécial.

Les activités d'assistance technique entreprises par l'UNESCO devaient être conformes aux directives du Comité et aux décisions du Bureau sus-visés « pour garantir l'exécution efficace du programme, dans le dessein -en particulier- d'assurer l'équilibre et la cohérence de chacun des programmes établis pour les divers pays, programmes que chacune des organisations participantes contribue à appliquer selon sa compétence particulière dans l'intérêt du développement économique et social des pays insuffisamment développés » (8/C IV.1.9). Le premier expert à se rendre sur le terrain, un mathématicien, fut envoyé en Iran le 25 octobre 1950 dans le cadre de ce programme d'assistance technique.



Estonie

Enseignement de la culture historique estonienne dans les écoles à travers les technologies de l'information



Activités génératrices de revenus pour le groupement des femmes du village de Savang

Les principaux bénéficiaires de ce programme étaient ce qu'on appelait « les pays insuffisamment développés ». En 1955, le nombre de ces pays bénéficiant à ce titre de l'assistance technique de l'UNESCO était de 46 et le nombre de projets en cours de 97, notamment dans les domaines de l'éducation de base, de l'éducation des adultes, de l'enseignement scientifique et de la biologie marine.

Durant l'exercice budgétaire 1955-1956, on utilise pour la première fois l'expression « programme de participation aux activités des États membres ». Mais il ne s'agit pas encore du programme de participation tel qu'il sera institué ultérieurement. En effet, lors de sa 8^e session (Montevideo, 12/11-10/12 1954), la Conférence générale autorisa le Directeur général à accorder aide aux États membres, dans le cadre du Programme ordinaire de l'Organisation, selon des méthodes semblables à celles utilisées pour le programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

Dans sa lettre circulaire (CL n° 1015) du 18 janvier 1955, le Directeur général en informa les États membres en les invitant à lui faire parvenir des demandes d'aide

Sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire guinéenne et promotion des compétences et des techniques nécessaires à l'expression des différentes formes du patrimoine immatériel





Burundi

Enclos royal restauré

au titre du programme ordinaire et concernant l'envoi d'experts, l'expédition de matériel et l'octroi de bourses d'études à l'étranger, selon des modalités que le Conseil exécutif devait arrêter lors de sa 41^e session (mars 1955). On constate ici que l'on assiste à un commencement d'ébauche du programme de participation. Lors de sa 9^e session (New Delhi, 5 novembre-5 décembre 1956), la Conférence générale adopta pour la première fois des « résolutions autorisant l'octroi d'une aide au titre du programme de participation aux activités des États membres (1957-1958) » dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Ce programme fut financé par les crédits du Programme ordinaire pour un montant de deux millions de dollars et 106 demandes furent alors présentées.

Les 16 résolutions adoptées couvraient des activités dans presque l'ensemble des domaines de compétence de l'UNESCO. Chacune d'entre elles se rapportait à des activités définies, autorisant le Directeur général à participer à ces activités, à la demande des États membres, en indiquant les crédits prévus à cette fin.

- ▶ ***L'éducation doit être située au centre du développement social et humain. À cet effet, l'UNESCO, dans ses programmes d'action, s'attache à établir une relation entre l'éducation pour tous et les objectifs du développement du Millénaire.***
- ▶ ***Évitons la marginalisation des enfants en assurant l'éducation des enfants déplacés, des enfants des rues, des enfants qui travaillent et des réfugiés. La mobilisation de l'opinion publique internationale pour la réalisation de cet objectif s'impose. L'UNESCO apporte son aide aux États membres à la mise en œuvre de programmes, conseils et orientation dans ce domaine.***

Édifier des sociétés apprenantes

- ▶ La jeunesse, c'est l'avenir et l'espoir de la société, d'où la nécessité de répondre à ses besoins éducatifs en lui assurant un accès équitable à des programmes adéquats pour l'acquisition des connaissances nécessaires dans la vie courante.
- ▶ La pauvreté, notamment l'extrême pauvreté, est une atteinte aux droits de l'homme. L'UNESCO a intégré dans tous ses programmes les moyens et actions d'élimination de la pauvreté dans les domaines relevant de sa compétence, en particulier à travers l'éducation, les sciences et la culture.

14

Le Programme de Participation entre réalisme et ambition : Histoires réussies



Aruba

Formation des formateurs pour la réforme de l'éducation à Aruba.

Kirghizistan



Réhabilitation du Complexe Alтын Blalyk pour les enfants

Ces résolutions firent l'objet d'une lettre circulaire du Directeur général Luther H. Evans (CL/1168 du 14 janvier 1957) par laquelle il informa les États membres qu'il était autorisé « à accorder une aide aux États membres en 1957-1958, dans divers domaines d'application du programme de participation aux activités des États membres », et les invita à lui communiquer les demandes qu'ils souhaitent présenter, les requêtes devant être « accompagnées de tous éléments d'information dont le Secrétariat aura besoin pour pouvoir les étudier et les évaluer. » Le principe étant ainsi posé, on observera qu'au cours de ses sessions ultérieures, la Conférence générale va en affiner et renforcer les objectifs, critères et principes et adapter ses procédures en fonction de la politique générale de l'UNESCO.

Le texte de base juridique, technique, administratif et financier consacrant le programme de participation est constitué par la résolution 10 C/7.31 adoptée par la Conférence générale à sa onzième session (14 novembre- 15 décembre 1960) , améliorée et enrichie à la douzième session (9 novembre-12 décembre 1962/ résolution 12 C/ 7.21). L'UNESCO



République Centrafricaine

Atelier sous-régional sur l'intégration sociale des Pygmées d'Afrique Centrale



Népal

Démonstration sur la préparation des composants de l'engrais et éducation de base pour sa fabrication

comptait alors 109 États membres. L'émergence dès le début des années soixante sur la scène internationale d'un grand nombre de pays anciennement colonisés a pu constituer un facteur de prise de conscience.

La résolution 12C/7.21 a eu le mérite de fixer, en termes concrets, les principes de base du programme de participation, ses critères et conditions d'accessibilité et la procédure à suivre à cet effet. Ce texte de base adopté en 1962 subira des améliorations et enrichissements tout au long des sessions suivantes de la Conférence générale, et notamment en 1976, 1980, 1997 et 2003.

16

**Le Programme de Participation entre
réalisme et ambition : Histoires réussies**

- ▶ ***La lutte contre l'exclusion nécessite aussi l'accès à l'éducation des millions d'enfants et d'adultes vivant dans la pauvreté.***
- ▶ ***Le nouveau système de micro-financement, qui a donné ses preuves dans certaines régions africaines et d'Asie, constitue une stratégie de réduction de la pauvreté. L'UNESCO y contribue par l'élaboration et la diffusion des meilleures pratiques.***
- ▶ ***Élargir la portée de l'enseignement par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'UNESCO encourage l'utilisation des TIC pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et assurer une meilleure utilisation des ressources éducatives et la rénovation du système éducatif.***

De l'assistance technique à l'association active

17

L'

Le programme de participation constitue un moyen de réalisation des objectifs de l'UNESCO, tels qu'exprimés dans ses programmes et arrêtés par la Conférence générale à chacune de ses sessions. Il permet à l'Organisation de s'associer aux initiatives et aux activités des États membres dans l'exécution du programme, et de leur apporter une assistance technique et financière à ce effet. Il a également pour but de renforcer le partenariat entre l'UNESCO d'une part, les États membres et les organisations internationales non gouvernementales d'autre part, contribuant ainsi au renforcement de la coopération multilatérale.

Le programme de participation, loin de se substituer au Programme ordinaire, est considéré comme lui étant complémentaire, permettant aux États membres de réaliser d'importants projets, notamment dans les domaines prioritaires, avec le concours financier national ou provenant d'institutions internationales. Il renforce la visibilité de l'action de l'UNESCO dans ses États membres, à travers une meilleure implication de ses Secteurs et



Trinité et Tobago

Réglage du nouveau télescope

Science, environnement et développement durable

L'eau au service de la paix :

- ▶ Le grand programme hydrologique international de l'UNESCO vise notamment à l'élaboration d'une politique de gestion rationnelle des ressources en eau et à la prévention des risques et des causes de conflits liés à l'eau.
- ▶ Le projet intitulé « Du conflit à la coopération : l'eau au service de la paix » donne une nouvelle dimension à la coopération internationale, répondant également aux impératifs éthiques et à l'exigence de durabilité.

18

*Le Programme de Participation entre
réalisme et ambition : Histoires réussies*



Ukraine

En Crimée : préservation et restauration de la diversité biologique des ressources vivantes d'un aquarium marin



Mali

Évaluation de l'impact de la lutte biologique

la consolidation des capacités des commissions nationales pour l'UNESCO, notamment dans la planification et la mise en œuvre des activités.

Il a un impact certain dans les États membres et particulièrement dans les pays les plus démunis. Il ne cesse de susciter un intérêt croissant de leur part et de celle de leurs commissions nationales et des OING. Témoin cet extrait du rapport de présentation du débat en Commission I lors de la 32^e session de la Conférence générale (2003) par son Président : « Ce programme revêt une importance particulière pour tous les États, car il permet non seulement d'améliorer la visibilité de l'UNESCO dans les États membres, mais aussi de renforcer les capacités des pays les plus démunis. La Commission s'est félicitée du débat fructueux auquel avait donné lieu cette question, s'agissant notamment de la priorité donnée aux demandes présentées par les États membres qui avaient les besoins les plus pressants ainsi que de la préférence accordée aux activités en faveur des pays en développement ». (32 C/INF.27 p. 4)



Algérie

Stand de l'Agence nationale des barrages consacré à l'eau



Argentine



Burkina Faso

Amélioration des conditions socio-économiques de la jeune fille et de la femme à travers le jardinage

Comment participer... au programme de participation

21



Le programme de participation est ouvert à tous les États membres et Membres associés, ou organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations formelles avec l'UNESCO. Il constitue l'un des moyens privilégiés pour assister les États membres dans la réalisation des projets non couverts par le Programme régulier. Il constitue un complément aux activités planifiées de l'Organisation et un facteur de développement de la coopération multilatérale dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment en ce qui concerne le rôle des commissions nationales.

Compte tenu de son caractère de complémentarité avec le Programme ordinaire, les projets relevant du programme de participation doivent avoir un lien étroit avec les activités de l'Organisation, et notamment celles concernant les femmes, les jeunes, l'Afrique et les pays les moins avancés (PMA), de même qu'avec celles des commissions nationales, contribuant ainsi à renforcer leur rôle et à les inciter à une plus grande coopération régionale et interrégionale. Une sélection des projets est également effectuée par les Secteurs de l'UNESCO sur la base des priorités définies dans le Programme ordinaire.

Session plénière de la Conférence sur la réserve de la biosphère,
au château de la ville de Mikulov

République Tchèque



Chœur de femmes dans la pièce de théâtre « la Passion de Toussaint » à Jacmel en juin 2003, tournée réalisée grâce au financement de l'UNESCO

Haïti



Préservation du patrimoine culturel, naturel et historique



L'ex-république yougoslave de Macédoine

22

Pélicans dans la zone du grand lac Ner Prek Toal.

Cambodge



Préservation de la bio-diversité

- ▣ La conservation de la diversité biologique contribue à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie. Elle constitue l'un des facteurs clés du développement durable.
- ▣ La réduction de la perte de bio-diversité à l'horizon 2010 a été fixée comme objectif international de développement.
- ▣ L'interdépendance de la diversité biologique et de la diversité culturelle est considérée comme une réalité fondamentale : les deux sont au service du développement durable.

Un couple de poissons Clowns (amphiprion nigripes) des Maldives

Maldives



Développement durable

- ▶ La notion de développement durable, telle qu'elle est définie dans le Rapport Brundtland, vise « à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre les hommes et la nature ».
- ▶ L'enseignement est le fondement d'un développement durable. L'homme doit être au centre du développement, lequel implique la construction d'un système économique dynamique, un système social juste, le respect de l'environnement, autant d'objectifs créant des devoirs à l'égard des générations futures.
- ▶ Les politiques de développement doivent tenir compte du devoir de « solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » et mettre l'accent sur le respect des droits de l'homme, de la démocratie et une utilisation rationnelle des ressources.

24

Université du Caire : Séminaire sur les médias et les femmes

Égypte



Science et technologie au service du développement

- ▶ Promouvoir l'enseignement et le renforcement des capacités en sciences et technologies ;
- ▶ Transfert d'informations scientifiques aux pays en développement ;
- ▶ Élargissement des capacités nationales en recherche fondamentale ;
- ▶ Le renforcement des capacités dans les sciences fondamentales est une condition préalable du progrès des connaissances, de leur transfert et de leur diffusion. Nécessaire au développement socio-économique, à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de la vie ;
- ▶ Promouvoir le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la technologie, en particulier dans les pays en développement.

Quelques enfants de l'école maternelle de Gitwe, découvrent l'ordinateur et suivent avec attention l'initiation à l'informatique

Rwanda





Saint-Vincent et les Grenadines

Protection de l'environnement, une démarche éducative



Costa Rica

Programme solaire mondial

- ▶ L'UNESCO déploie une grande action dans sa contribution au Programme solaire mondial, à travers le développement des ressources humaines par l'éducation et la formation en matière d'énergies renouvelables, le transfert et le savoir-faire technologique. Priorité est réservée à l'Afrique et aux pays les moins développés d'autres régions.

Installation des panneaux solaires dans une école rurale

Sénégal



Développement des sciences endogènes

- ▶ Le renforcement des capacités endogènes de recherche et d'activité opérationnelle, les échanges internationaux dans les différentes disciplines scientifiques, la promotion de la coopération entre les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines, notamment dans les pays les moins avancés, constituent une préoccupation majeure et le moyen adéquat pour développer des connaissances endogènes ;
- ▶ L'UNESCO, à travers ses programmes, joue dans ce domaine un rôle important de veille, d'incitation et d'élaboration de politiques appropriées, contribuant ainsi au développement de moyens institutionnels et humains dans les différentes disciplines scientifiques.

28

Le Programme de Participation entre réalisme et ambition : Histoires réussies

Élaboration d'un serveur national pour un accès libre à l'éducation pour tous

République de Moldova



La culture dans sa diversité

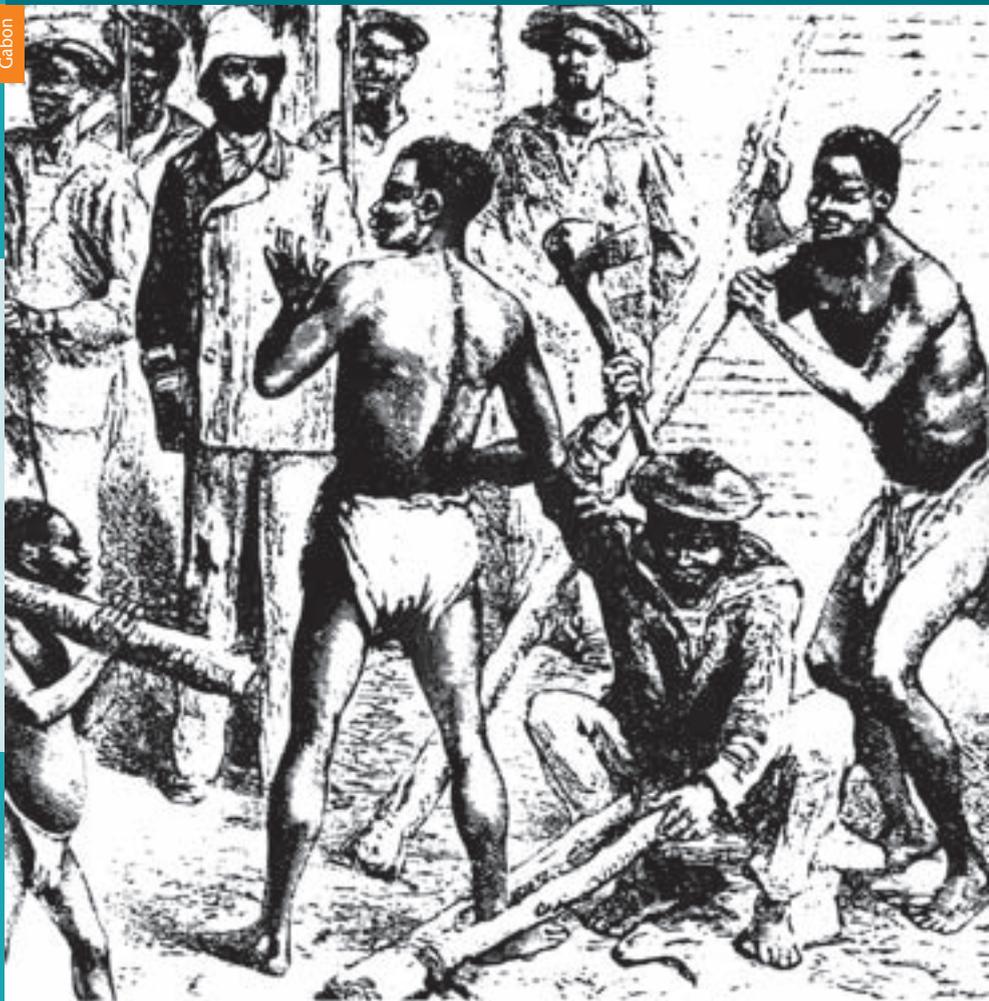
Protection de la diversité culturelle par la sauvegarde du patrimoine culture

- ▶ La diversité culturelle constitue une source de créativité et d'échanges. Elle implique donc le dialogue, la compréhension mutuelle et l'acceptation de l'Autre ;
- ▶ Pour relever le défi des conséquence de la globalisation sur la culture, notamment le risque d'uniformisation et de « marchandisation » de la culture, il importe de renforcer les liens entre culture, diversité, pluralisme et développement durable ;
- ▶ La protection du patrimoine culturel est indispensable à la protection de la diversité culturelle. Cette protection appelle nécessairement la concentration de l'action sur les sites exprimant des identités culturelles multiples et ceux qui sont représentatifs du patrimoine culturel des minorités.

Concours artistique : lauréat
Said Mohamed Bafakih :
né le 5 mars 1984, une
passion pour l'art

Comores





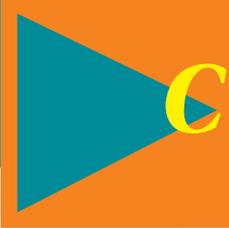
Traite des esclaves

- ▶ Le projet de coopération internationale « La Route de l'esclave », lancé par l'UNESCO en 1994, a pour objet la réalisation de l'étude historique des causes de la traite transatlantique, de ses interactions et de la contribution à l'instauration d'une culture de la tolérance. Il vise également à vulgariser l'histoire de la traite négrière par la révision des manuels scolaires.
- ▶ L'année 2004 a été proclamée Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition. Un programme d'activité a été élaboré à cette fin, avec l'objectif de promouvoir le dialogue des cultures et des civilisations.
- ▶ L'esclavage a été reconnu comme crime contre l'humanité par la Conférence mondiale de Durban (2001)

Publication d'un livre sur Marcus Garvey

Jamaïque





Créativité et développement

Arts et artisanats

▣ L'artisanat peut contribuer au développement durable et à l'élimination de la pauvreté.



Lettonie

Folklore letton sur Internet



Mali

Formation des jeunes femmes en poterie

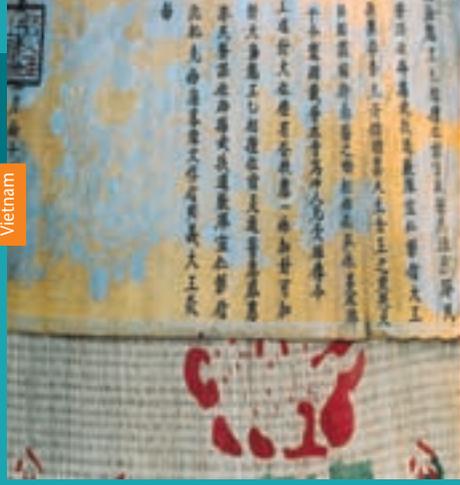


Kazakhstan

Ressources en eau en Asie Centrale, vision des écoles

La maison communautaire du village de Son Vi, zone de Lam Thao et les sanctuaires de la dynastie de Hung Vuong : la préservation du patrimoine matériel et immatériel.

Vietnam



Art et culture

- ▶ L'art constitue l'expression du génie d'un peuple. L'UNESCO développe sa coopération avec les artistes. Leur contribution à la diversité culturelle est très appréciée. A cette fin, plusieurs Prix UNESCO ont été institués. L'Organisation œuvre également en faveur de la créativité et de l'éducation artistique en milieu scolaire et extra scolaire. Un appel international dans ce sens a été lancé en 2000 par le Directeur général.
- ▶ Un effort est fait en direction de la promotion des cultures vivantes, en particulier en Afrique et dans le Pacifique, et de la professionnalisation des jeunes artistes.

Comment participer...
au programme de participation

33

Masa 2003 : Festival des arts africains (musiciens du Ghana)

Côte d'Ivoire



Des gants et du tracking

Fédération de Russie



Dr Dorrick Gray montrant l'eau souterraine de Salvagin à Port Royal, en Jamaïque

Saint-Lucie





Libérer l'expression, libérer l'information

Accès équitable

- ▣ Le rôle de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) qui suscitent un grand espoir dans le domaine du savoir, fait l'objet de réflexion, d'études et d'actions de la part de l'UNESCO.

L'une des missions essentielles dans ce domaine est de contribuer à réduire la fracture numérique séparant des pays et parfois à l'intérieur même d'un pays.

- ▣ Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) contribue à l'accroissement des capacités des pays en développement en matière de communication, par le biais des aides en équipements et en moyens de formation.

Formation des secrétaires et des assistantes de coordination

Gambie



Restauration d'une peinture murale d'une église du XVII^e siècle

Georgie



36

*Le Programme de Participation entre
réalisme et ambition : Histoires réussies*

Visite culturelle de jeunes africains en Islande

Islande





Saint-Marin

Les journées médiévales

Concernant les pays développés, Le Directeur général Koïchiro Matsuura, dans sa circulaire CL 3609 du 26 novembre 2001, a lancé un appel aux pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et plus particulièrement à ceux qui font partie de son Comité d'aide au développement (CAD) pour qu'ils s'abstiennent de présenter au cours de la période 2002-2003 des requêtes au titre du programme de participation, appel suivi par les pays concernés et renouvelé pour l'exercice 2004-2005, ce qui permet d'accroître le montant des ressources qui pourraient être allouées aux demandes des pays les moins avancés.

Chercheurs hongrois, membres du groupe de recherche conjoint Hongro-Mongole sur les livres rares en visite dans un monastère

Hongrie



L'Aide d'urgence



D

epuis l'exercice 1990-1991, l'UNESCO accorde une aide d'urgence par le biais du programme de participation à ses États membres en apportant une assistance dans ses domaines de compétence. La notion d'aide d'urgence est traitée pour la première fois dans la résolution 25C/15.3, paragraphe 7, adoptée par la Conférence générale à sa 25^e session (Novembre 1980). Cette résolution, en énumérant les différentes formes de participation, stipule qu'une aide d'urgence peut être apportée, selon « des procédures suffisamment souples et expéditives, pour faire face à des situations exceptionnelles ... » dans les domaines de compétence de l'Organisation.

38

▶ *Les catastrophes provoquées par des risques naturels entraînent beaucoup de pertes humaines et matérielles. Souvent, les conséquences dépassent les capacités du pays sinistré, d'où la nécessité et l'urgence de l'intervention de la communauté internationale. Les politiques élaborées dans ce domaine dépassent le stade de la reconstruction. Elles concernent aussi la prévention de ces risques.*

▶ *Dès la survenance d'une catastrophe, l'UNESCO apporte son assistance par l'apport d'une aide à l'expertise pour assister le pays sinistré à évaluer les dégâts subis et à identifier les sources de financement extérieures pour la reconstruction.*

L'

expérience a démontré l'utilité du programme de participation et de l'aide d'urgence en tant que l'un des moyens efficaces de réalisation des objectifs de l'UNESCO par l'intermédiaire des commissions nationales. Il constitue un catalyseur dans l'exécution de certains projets, notamment ceux élaborés en faveur des groupes prioritaires.

Sa restructuration, l'amélioration de sa gestion administrative, notamment le rôle assumé par le Comité intersectoriel et le renforcement du dispositif du suivi et de l'information des États membres et du Conseil exécutif sur ses activités commencent à donner des résultats positifs.

Le programme de participation contribue à dynamiser l'action des commissions nationales pour l'UNESCO, à libérer des énergies créatrices dans certains domaines et à mobiliser leurs efforts dans la recherche et la réalisation de projets d'actualité.

Certes, les ressources réservées à ce programme ne sont toujours pas à la hauteur des ambitions des bénéficiaires, mais il n'en contribue pas moins au renforcement et à la visibilité de l'action de l'UNESCO dans ses États membres.

Concert d'un orchestre Israélo-arabe à l'Hôtel Hilton de Tel Aviv, le 30 octobre 2002

Israël



Ouverture de la Session du parlement des enfants
au Malawi 18-20 août 2003

Malawi



Estonie

Éléments nouveaux du costume national



Népal

Situation de l'environnement à Bungamati

Aménagement du territoire
et lutte contre la désertification



Maroc

40

Jardin Botanique de la steppe
de Patagonie à l'Aldea Epulef

Argentine



Présentation de réalisations en fer forgé
au Salon International de production
d'outils, à Dar Es Salaam

République Unie de Tanzanie



